

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION : 06/06/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 24/06/2024					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	19	6	24	4
FB/TD/OR N° 2024/31	AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA VALORISATION DU CEE				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Philippe POISSONNIER, Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Patricia EVENO, Pouvoir à Béatrice BONVIN
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Fabrice PICHARD
- Roland HAMARD, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absents : Jean-Paul MARCHAND, Jean JOSEPH, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Afin d'obtenir un pourcentage optimal de financement, notamment en collectant davantage de primes CEE, la commune souhaite contractualiser avec la société EPSA, chargée de rechercher des dispositifs que la ville n'aurait pas identifiés.

Rémunération CEE : pour cette mission basée sur un modèle de rémunération au « succès », le taux de rémunération est de 10 % du montant perçu par la commune.

Vu l'avis de la commission finances du 04 juin 2024,

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** le contrat de prestation de services d'accompagnement à la valorisation du CEE
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout document découlant de ces prestations.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND (Pouvoir à F. PICHARD), F. PICHARD, R. HAMARD (Pouvoir à B. ESTAMPE), Épernon notre cité de caractère, votent contre

H. CHARRIER s'abstient

Fait et délibéré à Épernon,
le 17 juin 2024



Secrétaire de séance

Armelle THÉRON-CAPLAIN



Le Maire,

François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.